(RÉ)intégration sociocommunautaire
Partenariat recherche communauté

16-35
Jeunes judiciarisés

Les personnes judiciarisées dans les services en dépendance

Natacha Brunelle, UQTR, RISQ, IUD et CICC
Nadia L'Espérance, CIUSSS MCQ, RISQ et IUD
Valérie Piché, Maison Carignan
Sandie Héroux, MSP, Sous-ministériat des services correctionnels
Andréanne Dion, CIUSSS MCQ, service hébergement et services externes en toxicomanie zone centre

Dans le cadre de la table des gestionnaires en dépendance du Québec
UQTR
29 avril 2025

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Mise en contexte à partir des écrits scientifiques:

- Liens drogue-crime
- Désistement du crime
- Collaboration

À partir des propos des personnes judiciarisées du projet 1A de *(RÉ)SO 16-35*: (voir F-Dufour, Brunelle, Henry et Couture-Dubé, 2024)

- Que pensent ces personnes des services en dépendance ?
- Quels sont leurs conseils ?
- Que pensent ces personnes de la collaboration entre les services ?

À partir des propos des personnes gestionnaires et intervenantes de cette table ronde et des échanges avec l'auditoire (l'essentiel de cette présentation) :

- Quelles sont les particularités des personnes judiciarisées ?
- Comment comprendre le contexte judiciaire/correctionnel de ces personnes ?
- **Comment collaborer entre les secteurs correctionnels et de la dépendance?**

Mise en contexte

- Drogue et crime sont souvent fortement interreliés;
- On observe des effets des services au long cours sur la dépendance et un cumul des services est souvent nécessaire;
- Les pressions judiciaires au traitement sont:
  - Une source de motivation externe, laquelle peut ensuite être internalisée ;
  - Un levier de changement important et parfois nécessaire;
- Les services en dépendance contribuent à diminuer la récidive criminelle.
  - Services en dépendance → agents de désistement du crime

Brochu et al., 2014; Brochu, Brunelle et Plourde, 2016; F-Dufour et al., 2024

Mise en contexte

Qu'est-ce que le désistement (arrêt) de la délinquance?

Désistement primaire

Ne pas commettre de délits. S'observe par les comportements.

Désistement secondaire

Changement identitaire. S'observe dans le récit de sa trajectoire.

Désistement tertiaire

Reconnaissance des changements par les autres. S'observe dans la nature des relations sociales et dans le sentiment d'appartenance sociale.

Maruna, Immarigeon et LeBel, 2004; McNeill, 2016; Villeneuve, F.-Dufour et Farrall, 2020

Best (2019) montre à quel point les processus de rétablissement de la dépendance et de désistement du crime se ressemblent.

Brunelle et al. (2024) montrent qu'ils sont très interreliés.

Mise en contexte

La collaboration

Définition

Il n'y a pas de définition simple de la collaboration

Dans le programme *(RÉ)SO 16-35* :

collaboration intersectorielle:

<u>Liens ou partage</u> d'informations, de ressources, d'activités ou de capacités de deux ou plusieurs secteurs <u>pour atteindre conjointement un objectif</u> qui ne serait pas atteint par un seul secteur (Bryson, Crosby et Stone, 2006).

Que pensent les personnes judiciarisées des services en dépendance?

Les intervenants en dépendance sont généralement appréciés par les personnes judiciarisées

Lien privilégié

Empathie et alliance thérapeutique

Les services en dépendance sont aidants en soi, mais pas nécessairement à court terme

Aidants pour le désistement (primaire) de la délinquance et contribuent au développement d'une nouvelle identité (désistement secondaire)

Peuvent faciliter le désistement tertiaire aussi vs pont avec la communauté

Cumul de services vs PATIENCE pour atteindre les objectifs reliés à la consommation et à la délinquance

Quels sont leurs conseils ?

Continuer d'adopter une posture d'écoute et d'empathie le plus possible

Transférer à un autre intervenant lorsque trop difficile

Post-traitement le plus possible

Suivis plus rapprochés

Que pensent les personnes judiciarisées des collaborations entre les services?

- Plusieurs ne perçoivent aucune collaboration. Peu perçoivent une forme de coordination des services autour d'elles;

- Certaines font état de références entre organisations. Avantages de la référence selon elles:
  - Éviter d'avoir un dossier judiciaire dans certains cas;
  - Connaitre l'existence de services en dépendance;
  - Augmenter la motivation au changement;
  - Permettre des périodes d'abstinence;

- Elles expérimentent principalement :
  - La signature d'un consentement à transmettre des informations;

- **Avantages** de la transmission d'informations :
  - Partager des connaissances à propos de l'usager;
  - Faciliter l'accès au service;
  - Contribuer au contenu d'un rapport pour la Cour;
  - Permettre un meilleur bilan et suivi.

Risques de la transmission d'informations :
- **Enjeux de confidentialité**

Quelles sont les particularités des personnes judiciarisées à prendre en compte dans l'intervention en dépendance ?

- Double stigmatisation;
- Grande méfiance;
- Enjeux de casier judiciaire, de liberté et de garde d'enfants etc.;
- Ne détestent pas la confrontation ou l'encadrement, ou du moins elles apprécient beaucoup la franchise et l'authenticité en général. Il est possible de créer une bonne alliance avec elles…

Comment comprendre le contexte judiciaire/correctionnel auquel font face les personnes judiciarisées ?

Service correctionnel du Québec/MSP	Service correctionnel du Canada
Gestion de ces sentences : - Détention de 2 ans moins un jour - Mesures de libération anticipée au 1/6 ou au 1/3 de la peine (permission de sortie, libération conditionnelle) - Ordonnance de probation avec suivi - Mesure de service communautaire - Emprisonnement avec sursis	Gestion de ces sentences : - Détention de plus de 2 ans et libération - Différentes mises en liberté, avec obligation de résider ou non, parfois dans un centre de traitement - Surveillance des différentes conditions imposées à la mesure de libération (non consommation entre autres)
Moins de services en détention **et peu de temps** pour dispenser l'ensemble de leurs services	Plus de services en détention et **plus de temps** pour dispenser l'ensemble de leurs services
Les acteurs principaux : - Les agents de probation (évaluation et suivi des cas à risque élevé) - Les agents de surveillance communautaire (suivi des cas à risque moyen, faible mais présentant au moins un besoin criminogène, et les cas à risque élevé mais présentant une problématique de santé mentale) - Les agents des services correctionnels (suivi des cas présentant un risque faible, sans besoin criminogène identifié)	Les acteurs principaux : - les agents de libération conditionnelle du SCC et leur superviseur

La décision sur quelles conditions imposées (obligations légales) revient aux juges et aux commissions des libérations conditionnelles fédérales ou provinciales.

TABLE RONDE
Comment collaborer entre les secteurs correctionnels et de la dépendance ?

QUESTIONS (4)

1. Quels sont les enjeux ou défis que vous rencontrez dans vos expériences de collaboration?

2. Quels types d'informations sont transmises et dans quelles circonstances ?

3. Dans quelles situations avez-vous plus ou moins de latitude à signaler les manquements/bris de condition reliés à la consommation/aux rechutes ?

4. Quelles seraient vos suggestions pour permettre d'améliorer la collaboration entre les secteurs correctionnels et de la dépendance?

LA SUITE

- **Analyse de réseau en cours sur les collaborations intersectorielles concernant le travail auprès des personnes judiciarisées :**
  - Sondage en ligne jusqu'au 31 mai prochain;
  - Voir courriel de relance de Geneviève Garceau ou reso1635 ou visitez le site web : https://reso1635.fse.ulaval.ca/
- Autre projet de recherche ?
- École d'été mai 2026 – collaboration parmi les thèmes abordés
- Programme de formation ?

LA PAROLE EST À VOUS

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Pour vos questions, vous pouvez contacter :

- Natacha.Brunelle@uqtr.ca
- nadia_lesperance@ssss.gouv.qc.ca
- sandie.heroux@msp.gouv.qc.ca
- valerie.piche@uqtr.ca
- andreanne_dion@ssss.gouv.qc.ca